

**Ministry of Education**

Education Labour and Finance  
Division

315 Front Street West  
11<sup>th</sup> Floor  
Toronto ON M7A 0B8

**Ministère de l'Éducation**

Division des relations de  
travail et du financement en  
matière d'éducation

315, rue Front Ouest,  
11<sup>e</sup> étage  
Toronto (Ontario) M7A 0B8

2021 : B17

**Date :** Le 1 septembre 2021

**Destinataires :** Directrices et directeurs de l'éducation  
Cadres supérieurs de l'administration des affaires  
Secrétaires-trésorières et secrétaires-trésoriers des  
administrations scolaires

**Expéditeur :** Andrew Davis  
Sous-ministre adjoint  
Division des relations de travail et du financement en matière  
d'éducation

**Objet** **Subventions pour les besoins des élèves (SBE) et règlements  
connexes 2021-2022**

---

Je vous informe par la présente que les règlements suivants ont été adoptés :

**Règlements relatifs au financement des SBE 2021-22**

Les règlements relatifs au financement des Subventions pour les besoins des élèves (SBE) pour l'année scolaire 2021-2022 ont été établis ou approuvés par le lieutenant-gouverneur en conseil. Ces règlements mettent en œuvre les investissements, les réformes structurelles et les autres changements apportés au financement décrits dans la note de service « B » 2021 : B08 – Financement des Subventions pour les besoins des élèves (SBE) 2021-2022.

Par le biais des règlements relatifs aux SBE, le gouvernement alloue un montant total prévu de plus de 25,6 milliards de dollars à l'enseignement primaire et secondaire pour l'année scolaire 2021-2022.

Les nouveaux règlements relatifs au financement sont :

- Subventions pour les besoins des élèves – Subventions générales pour l'exercice 2021-2022 des conseils scolaires (Règl. de l'Ont. 616/21); et
- Règlement relatif au calcul des droits exigibles à l'égard des élèves pour l'exercice 2021-2022 des conseils scolaires (Règl. de l'Ont. 617/21).

Ces règlements peuvent être consultés sur le [Site Web public du Ministère](#).

Pour l'année scolaire 2021-2022, le règlement régissant le calcul de l'effectif quotidien moyen a été fusionné à celui sur les Subventions pour les besoins des élèves – Subventions générales pour l'exercice 2021-2022 des conseils scolaires.

Comme chaque année, des modifications techniques et autres sont également nécessaires aux règlements existants pour clarifier la politique existante et mettre à jour les informations reçues des conseils scolaires comme suit :

***Subventions pour les besoins des élèves – Subventions générales pour l'exercice 2020-2021 des conseils scolaires (Règl. de l'Ont. 489/20)***

Le règlement a été mis à jour de manière à :

- permettre un financement limité dans le temps pour la programmation des cours d'été pour les élèves des Premières Nations en réponse aux défis résultant de la pandémie de COVID-19;
- mettre à jour les montants dans le tableau relatif à l'Allocation différenciée au titre du volet Besoins en matière d'éducation de l'enfance en difficulté sur la base des informations actualisées concernant les effectifs scolaires, et
- réduire le financement du transport pour tenir compte des économies de carburant découlant de l'arrêt de l'enseignement en présentiel entre janvier et juin 2021 et de la suspension de l'indexation/désindexation du carburant pour la même période.

***Subventions pour les besoins des élèves – Subventions générales pour l'exercice 2019-2020 des conseils scolaires (Règl. de l'Ont. 277/19)***

Le règlement a été mis à jour pour tenir compte de l'actualisation des montants dans le tableau relatif à l'Allocation différenciée au titre du volet Besoins en matière d'éducation de l'enfance en difficulté sur la base des informations actualisées finales concernant les effectifs scolaires.

**Autres modifications réglementaires**

Des modifications techniques mineures ont aussi été apportées aux règlements existants suivants :

- Règlements relatifs aux SBE (489/20, 277/19, 284/18);

- Règlements relatifs aux droits d'inscription des élèves (490/20, 278/19);
- Règlements relatifs à l'effectif quotidien moyen (279/19, 286/18, 254/17, 217/16, 197/15);
- Règlement sur les élections aux conseils scolaires de district et la représentation au sein de ces conseils (412/00); et
- Règlement sur l'approche réciproque en éducation (ARE) (261/19).

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

<b>Objet</b>	<b>Personne-ressource</b>	<b>Courriel</b>
Financement des fiducies d'avantages sociaux Allocation au titre des droits à payer à l'organisme négociateur patronal central, et gratifications de retraite	Romina Di Pasquale	<a href="mailto:romina.dipasquale@ontario.ca">romina.dipasquale@ontario.ca</a>
Programmes d'immobilisations, immobilisations prioritaires et reddition de comptes en matière de projets	Paul Bloye	<a href="mailto:paul.bloye@ontario.ca">paul.bloye@ontario.ca</a>
Exigences en matière de responsabilité et de déclaration financières	Med Ahmadoun	<a href="mailto:med.ahmadoun@ontario.ca">med.ahmadoun@ontario.ca</a>
Éducation des Autochtones	Taunya Paquette	<a href="mailto:taunya.paquette@ontario.ca">taunya.paquette@ontario.ca</a>
Financement du fonctionnement	Paul Duffy	<a href="mailto:paul.duffy@ontario.ca">paul.duffy@ontario.ca</a>
Conventions collectives 2019-2022	Lynda Coulter	<a href="mailto:lynda.coulter@ontario.ca">lynda.coulter@ontario.ca</a>
Politiques en immobilisations et allocation pour la réfection des écoles	Andrea Dutton	<a href="mailto:andrea.dutton@ontario.ca">andrea.dutton@ontario.ca</a>
Éducation de l'enfance en difficulté/Santé mentale des élèves	Claudine Munroe	<a href="mailto:claudine.munroe@ontario.ca">claudine.munroe@ontario.ca</a>
Transport des élèves	Mehul Mehta	<a href="mailto:mehul.mehta@ontario.ca">mehul.mehta@ontario.ca</a>
Gouvernance	Jonathan Lear	<a href="mailto:jonathan.lear@ontario.ca">jonathan.lear@ontario.ca</a>

Cordialement,

Original signé par

Andrew Davis

Sous-ministre adjoint

Division des relations de travail et du financement en matière d'éducation